

## **INTRODUCTION**

Le thème que nous avons l'honneur de mettre à votre disposition a retenu notre particulière attention dans la mesure où à la lumière de renouvellement des comités de gestion dans les universités de la République Démocratique du Congo en général et de l'Université de Kinshasa en particulier. Il se dégage des contradictions. Ces dernières font indubitablement évoluer positivement ou négativement l'université de Kinshasa concernée par cette étude.

En effet, il n'est ignoré de personne que le Renouvellement des comités de gestion est d'une importance cruciale non négligeable pour une entreprise ou un établissement public qui se veut efficace et performant, car l'homme du savoir est la plaque tournante de tout processus de développement et changement éventuels.

En fait, il est une pratique en République Démocratique du Congo que le personnel de différents comités de gestion des entreprises et établissements publics sont nommés par le Décret présidentiel et en nous référant au principe de l'acte contraire ceux-ci sont donc révoqués par le même décret.

Ajoutons à cet effet que les membres de comités de gestion n'ont pas un mandat requis, ils peuvent être nommés le matin et révoqués le soir. Bref, il y a instabilité de ces dirigeants des entreprises et établissements publics. Cette instabilité peut être à la base du déclin ou d'un déclic de l'établissement.

La plupart de cas, plus d'un observateur averti pense que l'Etat devrait accorder un mandat aux membres de comités de gestion. Cette façon de faire permettrait l'évaluation effective du mandat. Et, les membres qui auront bien géré, pourront être reconduits sinon ils se verraient être révoqués.

De ce qui précède nos inquiétudes peuvent tourner autour des questions pertinentes ci-après :

- *Quelles seraient les missions de l'Université de Kinshasa ;*
- *Quelles seraient les causes du Renouveau ?*
- *Quels seraient les avantages et désavantages de ce renouvellement ?*
- *Quelles seraient les stratégies qu'il faut mettre en place pour garantir un renouvellement efficace, performant des comités de gestion de notre université ?*

A l'instar de l'introduction et de la conclusion notre travail comprend deux chapitres. Le premier se consacrera à la présentation de l'Université de Kinshasa, ce premier chapitre s'analyse donc en trois sections, la première section concerne l'aperçu historique de l'Unikin, la deuxième concerne la situation géographique et la troisième focalise sur les missions.

Le deuxième chapitre, traite du Renouveau des comités de gestion de l'Université de Kinshasa de 1990 à 2008. Il s'étend sur trois sections, la première section examine le bref historique du renouvellement. La deuxième section s'intéresse elle, aux juridiques de nomination, enfin la troisième section se préoccupe de la composition du comité de gestion.

Sans avoir la prétention d'avoir épuisé la substance de ce sujet, nous espérons, cependant, qu'il reflètera les efforts combien louables que nous avons fournis pour sa réalisation.

# **CHAPITRE PREMIER**

## **PRESENTATION DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA**

L'université de Kinshasa, en sigle UNIKIN, est un établissement public d'enseignement universitaire jouissant d'une personnalité juridique et soumise à la tutelle du Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU).

Les ressources humaines de l'UNIKIN comprennent le personnel académique et scientifique, administratif et technique pour l'Administration centrale et facultaire.

## **SECTION 1 : APERCU HISTORIQUE ET SITUATION GEOGRAPHIQUE**

### **§1 : APERCU HISTORIQUE**

Les origines lointaines de l'Université de Kinshasa remontent en 1950, en pleine époque coloniale. En effet, c'est au centre universitaire de Kisantu situé à Kisantu que l'enseignement universitaire a commencé au Congo. L'année 1950 reste historique création de l'Université de Lovanium.

La création de cette institution à caractère scientifique a été l'initiative de certains professeurs de l'Université catholique de Louvain (UCL). Issue du centre universitaire, l'Université de Kinshasa a connu trois moments les plus cruciaux qui correspondent aux différentes appellations qu'on lui a collées.

La première période est celle qui va de 1954 à 1971. L'Université était alors appelée « Université Lovanium ». La deuxième période commence en 1971 lorsque l'Université Lovanium fut étatisé jusqu'en 1981. En cette période, la République du Zaïre

ne comptait qu'une seule Université dite « Université nationale Zaïre (UNAZA) constituée alors de trois campus officiels :

- Campus de Kinshasa ;
- Campus de Lubumbashi ;
- Campus de Kisangani.

Et la troisième période est celle qui va de 1981 jusqu'à ce jour. Cette année là, les trois campus retrouvèrent leur autonomie. Du 03 octobre 1981, l'Université fut créée et dotée de la personnalité juridique lui conférant ainsi une autonomie financière et administrative par l'ordonnance-loi n°81- 142 du 03 octobre 1981, spécialement en ses articles 10 et 15.

## **§2. Situation Géographique**

L'Université de Kinshasa est établie sur la colline du Mont-Amba dite « colline inspirée » dans la commune de Lemba qu'elle surplombe. Elle fait frontière avec la commune de MONT-NGAFULA, elle est reliée au centre ville par la chaussée de l'Université dont le repère direct de liaison est le Rond Point Ngaba.

En outre les enseignements, la formation se fait aussi à travers la recherche fondamentale et appliquée afin de trouver des solutions spécifiques aux problèmes tout aussi spécifiques qui caractérisent les jeunes Etats en développement de manière générale et la République Démocratique du Congo en particulier.

## **SECTION 2 : MISSIONS**

L'Université de Kinshasa comme toutes les autres universités de la République Démocratique du Congo est chargée de missions suivantes :

- Assurer la formation des cadres de conception dans les domaines les plus divers de la vie nationale. A ce titre, elle dispense des enseignements inscrits au programme, de

manière à favoriser l'éclosion des idées neuves et le développement des aptitudes professionnelles ;

- Organiser la recherche scientifique fondamentale et appliquée orientée vers la solution des problèmes spécifiques au Congo compte tenu de l'évolution de la science et de la technique dans le monde ;

- L'Université de Kinshasa a également pour mission de conférer les grades légaux conformément aux dispositions législatives et réglementaires sur la collation de ces grades. Elle peut délivrer des diplômes scientifiques et ceux qui lui sont propres. Ces dernières ne confèrent pas les droits inhérents aux grades légaux, sauf les exceptions établies par la loi.

Outre ces missions ou apports traditionnels, l'Université de Kinshasa s'adjoit une troisième qui est pratique, celle d'apporter les soins de santé aux membres du personnel de l'Université et aux populations environnantes par les biais de cliniques Universitaires de Kinshasa, du centre Hospitalier de Mont-Amba et du centre Neuro-psycho pathologique de Kinshasa. Par l'entremise du groupe scolaire du Mont-Amba, l'Université de Kinshasa assure l'éducation et l'encadrement des enfants.

Toujours dans le cadre de cette dernière mission, l'université de Kinshasa par le canal de sa régie de constructions, entretient des routes d'intérêts communs de ses environs.

## **CHAPITRE DEUXIEME : LE RENOUVELLEMENT DES COMITES DE GESTION DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA DE 1990 A NOS JOURS**

### **Section 1 : BREF HISTORIQUE DU RENOUVELLEMENT**

Etant qu'un établissement public d'enseignement universitaire jouissant d'une personnalité juridique et soumise à la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, l'université de Kinshasa dès 1990 jusqu'aujourd'hui a eu comme Recteurs les personnages suivants :

1. Prof LOMBEYA BOSONGO d'avril 1991 à novembre 1991 Recteur
2. Professeur LWABEYA MESU de Novembre 1991 à mars 1993 Recteur a.i
3. Professeur PINDI MBESA KIFU de mai 1993 à mai 1995 recteur a.i ;
4. Professeur LUMPUNGU KAMANDA de juin 1995 à novembre 1996 recteur a.i ;
5. Professeur TAMBA VEMBA de novembre 1996 à juillet 1997 Recteur a.i
6. Professeur TSAKALA MUNI KENGI de juillet 1997 à mai 2000 Recteur a.i ;
7. Professeur MPEYE NYANGO de mai 2000 à juillet 2001 Recteur a.i ;
8. Professeur NDELO-di-PHANZU de juillet 2001 à 2005 Recteur
9. Professeur B. LUTUTALA MUMPASI de mars 2005 à nos jours Recteur

Commentaires : Retenons qu'à chaque fois que le Recteur cédait son fauteuil de pouvoir, tout le comité tombait d'office, autant dire que neuf chairmen à la tête de l'Unikin, neuf comités de gestion. Il faut ensuite ajouter que le mandat de comité de gestion déroge aux prescrits réglementaires car, comme on peut le constater, beaucoup de Recteur n'ont pas fait cinq ans à la tête de cet établissement d'enseignement universitaire.

## **SECTION 2 : ACTES JURIDIQUES DE NOMINATION**

Depuis sa création en 1954 jusqu'en 1969, il n'y avait pas d'actes juridiques de nomination. C'est depuis 1972 que ceux-ci ont été mis en vigueur. Ainsi nous pouvons citer :

- l'Ordonnance-loi n°91-112 du 18 avril 1991 portant nomination du professeur LOMBEYA BOSONGO comme recteur ;

- l'Arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire CAB MIN/0028/93 du 26 mai 1993 portant nomination du professeur PINDI MBESA KIFU comme Recteur a.i ;

- l'Arrêté du Ministre de l'enseignement Supérieur et Universitaire CABMIN/074/95 du 01 juin 1995 portant nomination du professeur LUMPUNGU KAMANDA comme Recteur a.i ;

- l'Arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire CABMIN/194/96 du 13 novembre 1996 portant nomination du professeur TAMBA VEMBA comme recteur a.i ;

- l'Arrêté du ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire du CABMIN/023/2000 du 27 mai 2000 portant nomination du professeur TSAKALA MUNI KENGE comme recteur a.i ;

- l'Arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et universitaire du CABMIN/023/2000 du 27 mai 2000 portant nomination du professeur MPEYE NYANGO comme Recteur a.i ;

- le Décret présidentiel n°038/2001 du 08 juillet 2001 portant nomination du professeur NDELO-di- PHANZU comme Recteur,

le Décret-loi n°05/009 du 05 mars 2005 portant nomination du professeur Bernard LUTUTALA MUMPASI Comme Recteur.

### **Section 3 : COMPOSITION DU COMITE DE GESTION**

Pour bien accomplir la mission qui lui est confiée, l'Université de Kinshasa est dotée d'un comité de Gestion qui est un organe de gestion quotidienne. Il assure encore la gestion courante de l'Université.

En tant qu'établissement public sous la direction du Recteur et à ce titre, il exécute des décisions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du conseil d'administration, du conseil de l'Université et prend toutes les mesures qui ne relèvent pas de la compétence d'un autre organe.

En effet, le comité de gestion comprend :

- Le Recteur ;
- Le Secrétaire Général Académique ;
- Le Secrétaire Général Administratif ;
- L'Administrateur de Budget.

#### **§1 Le Recteur**

Le Recteur est la première autorité de l'Université de Kinshasa, c'est lui qui coordonne toutes les activités de l'Université. A ce titre, il préside le comité de gestion et a dans ses attributions, le pouvoir de proposer la nomination ou la démission des médecins directeurs des institutions autonomes de l'Université que sont les cliniques Universitaires et les centres neuro-psycho-pathologiques en sigle CNPP, ainsi scolaire du Mont-Amba de la régie des constructions et du Groupe scolaire du Mont-Amba.

Il est nommé par le Président par le Président de la République parmi les membres du personnel académique de l'Université ayant un rang de professeur ordinaire pour un mandat de cinq ans, une fois renouvelable.



## **§2. LE SECRETAIRE GENERAL ACADEMIQUE**

Par préséance, il vient après le Recteur. Lui c'est le plus proche collaborateur du recteur. C'est à lui que revient la charge des questions académiques (inscriptions, déroulement des cours etc.). Il est nommé par le Président de la République parmi les membres du corps académique de l'Université ayant au moins le grade de professeur pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Le secrétaire Général Académique remplace le recteur en cas d'empêchement ou d'absence. Il est chargé des problèmes académiques et scientifiques conformément aux dispositions du règlement organique de l'Université.

## **§3 ; LE SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF**

Le Secrétaire Général Administratif est chargé des problèmes administratifs conformément aux dispositions du Règlement organique de l'Université. Donc, tous les problèmes liés à l'administration sont à son autorité. Le personnel enseignant, le personnel administratif y compris la sécurité et le grade universitaire constituent l'ensemble des dossiers qu'il gère. Il est secondé par quatre directions qui sont :

- La direction des œuvres estudiantines ;
- La direction des affaires sociales ;
- La direction du personnel ;
- La direction de l'entretien et de maintenance.

Le secrétaire général administratif est nommé par le président de la République parmi les membres du personnel administratif de commandement titulaire d'un personnel académique. Son mandat est de quatre ans renouvelable. L'exception fait que de fois, il est choisi parmi les professeurs.

## **§4 : L'Administrateur du Budget**

Celui-ci est le responsable des questions budgétaires ou financières de l'Université. Il s'occupe du patrimoine de l'Université.

Sous son autorité, il a aussi les services du Finances, du budget du contrôle, la direction du patrimoine de l'Université et des unités de production. L'administration du budget est composée de :

- La direction du comptabilité ;
- La direction du budget contrôle ;
- La direction du patrimoine ;
- La direction des unités de production.

L'administrateur du Budget est nommé par le Président de la République parmi les membres du personnel de commandement titulaire d'un diplôme de licence justifiant d'une expérience au moins trois ans dans l'administration des finances publiques ou de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Son mandat est de quatre ans renouvelable.

#### **§5 : CAUSES DU RENOUVELLEMENT**

Chaque fait ne manque pas de causes, chaque cas ne manque pas d'exception et chaque problème ne manque pas de solutions efficaces, adéquates, efficientes, et performantes pouvant plaire au personnel d'une Entreprise et/ou d'un Etablissement public.

S'agissant des causes du renouvellement, pour le cas qui nous concerne, nous en enregistrons toute une marrée, mais voici ce qui a beaucoup attiré notre attention :

- La volonté politique : à chaque fois qu'il y a un nouveau régime gouvernemental, il y a aussi instabilité au sein de l'université, même dans d'autres établissements publics ou institutions publiques ;
- Les besoins de l'établissement : pour son bon fonctionnement, sa bonne marche, son bon développement, sa bonne réputation, l'établissement a besoin des cadres compétents, dynamiques, sociaux capables de défendre ses intérêts ;
- Le non-respect de la volonté politique ou des injonctions de ses pairs ;
- La mégestion
- Etc.

## **§6 : AVANTAGES ET DESAVANTAGES DU RENOUVELLEMENT**

Il n'est ignoré de personne que le renouvellement entraîne plusieurs avantages et désavantages lesquels peuvent être à la base de l'efficacité ou de l'inefficacité de l'organisation.

En effet, les comités de gestion de l'Université de Kinshasa, qui ont gravité, ne dérogent pas à cette évidence. Certes, le renouvellement de ceux-ci est à la base de l'efficacité, mais surtout de l'inefficacité.

a) Avantages : Chaque fois qu'un comité de gestion arrive à la tête de l'Université de Kinshasa, on assiste à un chambardement organisationnel tendant à réformer les actions en vue de promouvoir l'efficacité et la performance.

En effet, cette situation est à la base de plusieurs avantages au nombre desquels nous citons entre autres :

- La motivation du personnel à rendre un bon service ;
- L'évitement de la routine ;
- La revitalisation de la confiance ;
- Le nouvel équipement de service ;
- Les nouveaux dirigeants.

b) Désavantages : en ce qui concerne les désavantages du renouvellement des comités de gestion, il y a lieu de noter qu'il y en a plusieurs. Nous citons entre autres :

- La primauté de la volonté publique ;
- Le non-respect des calendriers académiques ;
- Le cumul des fonctions pour certains agents ;
- La concussion ;
- Le détournement et malversation
- Le monnayage du secret et de la discrétion professionnelle ;
- Faux et usages de faux ;
- Malhonnêteté.

## **STRATEGIES**

De ce qui précède, point n'est besoin pour un chercheur que nous sommes de décrire les avantages et les inconvénients sans pour autant proposer des stratégies adéquates pouvant faire face aux inconvénients en vue de l'efficacité.

Pour ce faire, nous recommandons ce qui suit !

- La motivation décente des agents de l'Université de Kinshasa, toutes les catégories confondues ;
- La compétence comme critère du choix de membres de comité de gestion ;
- Le mandat légal équivalent à cinq ans une fois renouvelable des membres de comité de gestion afin de leur permettre, de réaliser leurs projets de développement de cet établissement, et d'être évalués correctement.

## **CONCLUSION**

Il est d'un devoir pour nous de faire la synthèse de ce travail pour vous permettre de saisir en gros la portée exacte de cette étude que nous avons menée. A la lumière du renouvellement efficace dans presque toutes les universités du pays en général et dans notre université en particulier dès 1990 à nos jours, n'épargne pas des bonnes gestion dans tous les domaines et pèse énormément sur tout processus ou toutes tentatives de développement dans lequel s'engagerait n'importe quelle université du pays de la sphère congolaise qui pourrait par effet d'entraînement provoquer le développement de la RDC toute entière.

Nous nous posons la question de savoir ce que les universités de la RDC manquaient ou avaient besoin pour accéder à un développement intégral, Est-ce des ressources humaines ou matériels qui leur font défaut ?

Cette question étant posée par plus d'un chercheur du monde scientifique qui y ont déjà répondu en stigmatisant et mettant en exergue le manque de volonté politique enveloppé par un déterminisme politique, la mégestion.

Nous comprenons quant à nous que la lutte est multiforme et multidimensionnelle. Les membres des comités de gestion sont par conséquent obligatoirement obligés de prendre conscience de leur gestion, savoir qu'ils ne travaillent pas pour leur intérêt personnel mais pour l'intérêt général. Ils doivent ensuite changer leurs mentalités et se mettre au travail et faire de leur université, celle de qui prendront les autres dans les années à venir.

C'est pourquoi nous proposerons que toutes les universités de la RDC, le terme générique d'intérêt national recherché par

chaque comité de gestion, devienne ou soit remplacé par l'intérêt général congolais qui doit prévaloir en tout lieu et en toute circonstance. En outre, il faudrait que chaque université de la RDC fasse sienne, la recherche de son intérêt national en privilégiant dans les rapports internationaux la coopération SUD-SUD pour rivaliser à la mondialisation actuellement devenue un concept vedette sur tous les domaines.

Il faut donc aux comités gestion de la RDC une forte dose de nationalisme vu dans la perspective congolaise pour arriver à équilibrer la lutte des intérêts divergents entre les universités.